

## **Réforme des retraites : l'union nationale des entreprises de coiffure considère que ce projet de réforme va dans le bon sens même s'il reste encore des points à préciser.**

Pour la première fois, les coiffeurs comme les artisans vont pouvoir disposer de la garantie de pouvoir percevoir une retraite d'un minimum de 1000€ net par mois, qui plus est indexé sur l'évolution du smic avec un plancher fixé à 85% du SMIC.

A l'heure où des dizaines de milliers de coiffeurs chefs d'entreprise peinent à percevoir une telle rémunération, cela constitue une belle avancée pour la profession même si cela reste insuffisant au regard de l'investissement personnel et financier consenti par certains tout au long de leur carrière.

Autres points de satisfaction :

- la baisse de l'assiette des prélèvements sociaux des travailleurs indépendants qui doit permettre d'annuler la hausse du taux de cotisation des artisans et commerçants (de 24,75% à 28,12%) induite par la réforme ;
- le bonus de 5% accordé aux femmes pour rattraper les inégalités de salaires existantes entre les hommes et les femmes, dans une profession féminisée à près de 90%, cela n'est pas négligeable ;
- le versement d'une pension de réversion au conjoint survivant garantie à 70% des droits à retraite dont bénéficiait le couple ;
- l'acquisition de nouveaux droits à la retraite pour celles et ceux qui cumulent emploi et retraite.

L'union nationale des entreprises de coiffure appelle à cesser ce mouvement de grève qui met les coiffeurs et beaucoup d'autres professions en difficultés financières et Bernard Stalter demande « un échelonnement des charges sociales pour accompagner les entreprises dans cette nouvelle période de crise.

Car l'heure n'est plus à la démonstration de force mais à la responsabilité sociale collective et au rassemblement de toutes les forces vives du pays pour bâtir un système pérenne, universel et inclusif ».

# Communiqué

Paris, le 12 décembre 2019

UNION NATIONALE  
DES ENTREPRISES  
DE COIFFURE

## A propos de l'UNEC

Première organisation professionnelle du secteur de la coiffure, l'UNEC jouit d'une présence nationale à travers 13 unions régionales, 96 syndicats départementaux, 185 salariés et 3000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'UNEC travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié des tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'UNEC endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement.

Plus d'informations sur : [www.unec.fr](http://www.unec.fr)

## Contacts presse :

Leila Ajig  
Responsable Marketing et Communication  
[communication@unec.fr](mailto:communication@unec.fr)  
01 42 61 50 65

Christelle Pelka  
Directrice du Cabinet du Président  
[christelle.pelka@unec.fr](mailto:christelle.pelka@unec.fr)  
01 42 61 53 24